



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 299-2026

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 7 avril 2026 :

Règlement numéro 299-2026 édictant le Code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux

En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, toute municipalité doit, avant le 1er mai qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.

Le projet de règlement et plus particulièrement les règles énoncées dans celui-ci guident la conduite de tout membre du conseil.

Les principales valeurs énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

1. L'intégrité ;
2. La prudence dans la poursuite de l'intérêt public ;
3. Le respect et la civilité envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens ;
4. Loyauté envers la municipalité ;
5. La recherche de l'équité ;
6. L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 61-A rue Principale, aux jours et heures d'ouverture du bureau municipal, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement est entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Signature

Donné à Saint-Nazaire-de-Dorchester, le 23 avril 2026

Carl Brochu
Greffier-trésorier